



## Sommaire

- 1 - Éditorial
- 2 - Le mécénat d'entreprise : Une générosité pas vraiment désintéressée !
- 4 - S'il s'agit d'une guerre
- 5 - De la démocratie communale
- 6 - Billet d'humeur
- 8 - Antisémitisme, islamogauchisme, droits de l'Homme...
- 9 - Notes de lecture
- 10 - Grenouilles processionnaires
- 11 - Prêt à sauter ?
- 12 - Organisations amies



## ÉDITORIAL

par Paulette LUPARELLO

NIORT PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le ??/06/2023

## LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES EN DANGER !

Les soulèvements de la terre sont menacés de dissolution après leur manifestation à Sainte-Soline le 25 mars, contre les méga bassines et la défense d'un bien commun, l'eau. Plus de 30000 personnes s'étaient réunies contre un modèle agro-industriel destructeur. Cette manifestation a été interdite, des milliers de policiers et gendarmes dépêchés sur site, créant les conditions d'une violence d'État.

Le 5 Avril, le ministre de l'Intérieur en réaction aux critiques formulées par la Ligue des droits de l'homme sur l'action des forces de l'ordre à Sainte-Soline, menace de revoir les subventions accordées par l'État à la LDH et enjoint aux collectivités territoriales de faire de même. Il est apparu choquant qu'une association créée il y a 123 ans, qui a porté les combats pour la réhabilitation du capitaine Dreyfus, ainsi que ceux pour la défense des libertés soit l'objet de mise en garde et de tentative de mise au pas.

On subventionne une association car son travail est reconnu d'utilité publique et qu'elle remplit ses missions. Faut-il croire que désormais, on achète sa soumission et que le Prince peut décider arbitrairement qu'elle n'est pas assez docile ? Or, une véritable démocratie accepte la diversité des opinions, s'enrichit du débat, même s'il est

intense, et de l'existence de contre-pouvoirs.

La Libre Pensée avait alerté lors du vote de la prétendue Loi confortant le respect des principes républicains ou «Loi sur le séparatisme» du 24/08/2021, sur les dangers pour le monde associatif que recelaient ses dispositions. Notamment, l'obligation pour les associations recevant des subventions de signer une convention d'engagement républicain.

Cette loi s'attaque ainsi à la liberté d'association du 1/07/1901, à la liberté d'expression et met en place une idéologie d'État. On invoque souvent l'importance de l'existence d'un État de droit, mais c'est une construction juridique qui consiste à protéger les individus contre tout débordement

de l'État et pas l'inverse. C'est l'État qui a une obligation de neutralité, les individus eux, sont libres de leurs opinions, de leurs croyances. Va-t-on dissoudre toutes les organisations qui ne respectent pas la pensée officielle, les organisations royalistes, la manif pour tous (Syndicat de la famille), ou masculinistes ? Apparemment non. Ce sont uniquement, les organisations musulmanes qui sont suspectées de séparatisme. Mais aussi celles qui déplaisent au pouvoir et critiquent sa politique. Une vision très suspecte de la démocratie.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS

MERCREDI 21 JUIN 2023 18H

MAISON DES ASSOCIATIONS NIORT

suivie du pot de l'amitié, préparatoire au congrès national.

## Le mécénat d'entreprise : Une générosité pas vraiment désintéressée !

L'achat en janvier 2023, du tableau «la partie de bateau» du peintre impressionniste Gustave Caillebotte, exposé au Musée d'Orsay, a défrayé la chronique.

Il été acquis par l'État grâce au mécénat de LVMH. Les toiles de ce peintre sont rares, celle-ci a été classée «trésor national» par arrêté du 30/01/2020. Ce statut indique que cette œuvre présente un intérêt patrimonial majeur et que l'État a 30 mois pour l'acquérir avant qu'elle parte à l'étranger. L'État a fait appel au mécénat et LVMH s'est porté acquéreur pour 43 millions d'euros. Un très beau geste? Pas vraiment... Il ne coûtera en définitive «que» 4,3 millions d'euros à LVMH, puisque l'État accordera une déduction fiscale de 90% de la somme déboursée. En définitive, c'est bien le contribuable qui paye et LVMH bénéficiera d'une campagne médiatique élogieuse dans la presse, amplifiée par une tournée à l'étranger.

Le mécénat n'est pas une nouveauté puisque depuis l'antiquité, des riches individus étaient des protecteurs des arts et des lettres, d'ailleurs le terme vient du nom d'un chevalier romain Mecaenus, ami de l'empereur Auguste. Mais il a longtemps été le fait d'individus fortunés, aristocrates, cardinaux, monarques alors qu'aujourd'hui ce sont des sociétés qui le pratiquent.

Le mécénat nous vient dans sa forme actuelle, des USA et la France est devenue un des pays les plus attractifs en la matière grâce à la loi 1/08/2003 dite «Loi Aillagon».

Le mécénat, c'est le soutien à une œuvre d'intérêt général sans contreparties, à la différence du parrainage qui lui comporte des contreparties notamment publicitaires (logos sur les maillots des footballeurs) pour une entreprise. Il peut prendre la forme :

- d'un soutien financier (apport en argent), c'est majoritairement le cas
- d'un apport en biens (machines, collecte nourriture)
- du mécénat de compétences, c'est la mise à dispositions

de personnel sur le temps de travail, il apporte son expertise métier, accompagne un jeune.

### Les dérives du système : Le mécénat, une niche fiscale

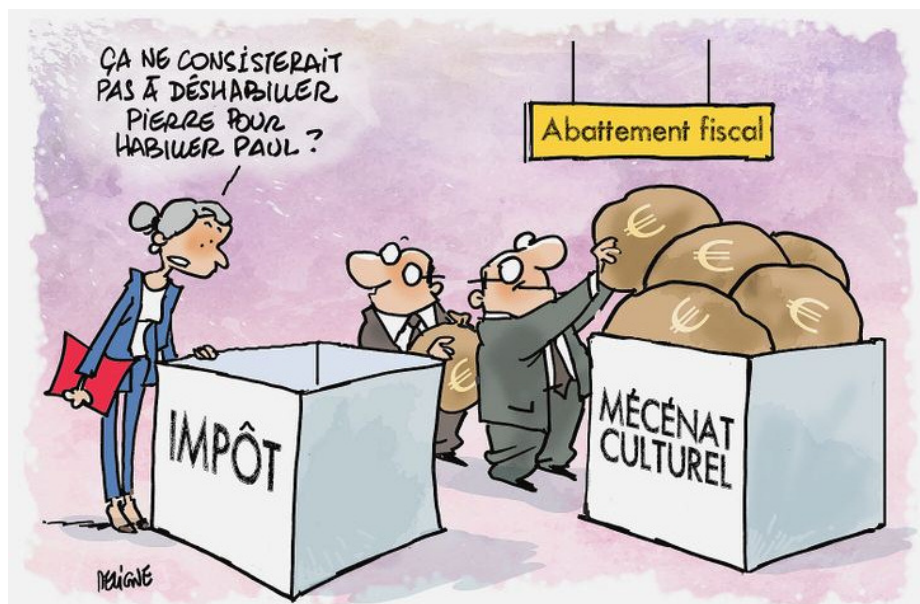
Le mécénat peut s'exercer dans différents domaines, humanitaire, technologique, scientifique.

#### Un coût fiscal qui explose

La loi Aillagon a instauré des mesures fiscales dont le coût a explosé en 15 ans. Les grandes entreprises ont toutes créé des fondations, on est ainsi passé de 2010 à 2021 de 28000 entreprises à presque 104000 soit 9% des sociétés. Le coût fiscal estimé à 980 millions est passé lui à 2,5 milliards d'euros. Il est concentré sur un petit nombre d'entreprises, celles dont le CA excède 18 milliards d'euros bénéficient de 44% de l'avantage fiscal. Le mécénat n'est pas réservé qu'aux grandes entreprises, mais aussi aux moyennes entreprises, il est encouragé par les collectivités locales mais il ne suffit pas d'avoir des projets encore faut-il qu'ils trouvent preneur.

On pourrait bien sûr, dire qu'une partie de ces sommes bénéficient bien à des projets, que l'État ne peut pas tout faire, que les associations trouvent des sources complémentaires de financement. Mais ces sommes sont aussi par nature sujettes à la conjoncture économique, aux phénomènes de mode et aux causes qui sont «vendables» en termes d'image. Ce n'est pas un financement alternatif stable dans le temps.

Cependant, une législation plus restrictive, en 2020, s'est mise en place du fait des effets pervers du système, dénoncé par la Cour des comptes en 2018. Désormais, les entreprises peuvent déduire de leur impôt sur les sociétés jusqu'à 60% de leurs dépenses de financement d'une œuvre d'intérêt général, dans la limite de 2 millions d'euros, 40% au-delà et 90% pour les trésors nationaux



## Le mécénat d'entreprise : Une générosité pas vraiment désintéressée !

offerts à l'État désormais. Une charte de déontologie a été publiée, mais c'est un code moral pas une contrainte véritable.

La loi établit désormais une obligation déclarative (montant, destination des fonds). Étonnant, que le fisc si tatillon ne se soit pas inquiété plus tôt des avantages fiscaux octroyés aux entreprises.

L'exemple du groupe LVMH est instructif. Il a construit une fondation, présentée par Bernard Arnault «comme un cadeau aux Parisiens» dont le coût estimé était 100 millions d'euros en 2006, pour s'établir à près 800 millions, soit 140000 euros le m<sup>2</sup>! Le même architecte a construit le musée Guggenheim pour 4500 euros le m<sup>2</sup>. LVMH a réussi à déduire 80% de ce montant soit 610 millions d'euros. (Enquête de *Marianne Mai* 2017). Devant le surcoût exorbitant, une plainte a été déposée, par un organisme anti corruption pour fraude fiscale. L'affaire a été classée.

Même le mécénat de compétences est suspecté de permettre à des entreprises de défiscaliser des salaires de l'ordre de 20000 euros (au coût salarial) en évitant des licenciements douteux de seniors.

De l'évasion fiscale à la fraude fiscale, la pente est parfois glissante.

### Le choix de l'affectation de son impôt

Choisir de verser une partie conséquente de son impôt à une œuvre, on parle de millions d'euros, revient à choisir l'utilisation de son impôt. C'est un privilège, dont les contribuables ne disposent pas. Car l'impôt prélevé n'a pas d'affectation, c'est le parlement qui décidera de la répartition des sommes collectées, lors du vote de la loi de finances. Les particuliers aussi peuvent faire quelques déductions mais ce sont des sommes dérisoires, qui ont un but généreux, verser pour le téléthon ou les restos du cœur, à telle association ou lors de catastrophes, c'est l'expression de la solidarité.

Le mécénat pratiqué par les entreprises, lui, est au service d'une stratégie de communication. Les entreprises choisissent les opérations qui les mettront en valeur et ce n'est pas le critère de l'utilité sociale qui les guide, en réalité les contreparties existent. Le mécénat n'est pas un acte généreux, mais une opération marketing, qui permet de se construire une identité culturelle, de se positionner comme un acteur social, voire de se réhabiliter après des scandales, ainsi Total investit dans l'environnement. Le mécénat participe de l'idéologie de l'entreprise «citoyenne» qui a une éthique et ne s'intéresse pas qu'à l'argent. Une image citoyenne peut être utile vis-à-vis des clients dont les comportements d'achat peuvent être

déterminés par des considérations éthiques, c'est du lobbying discret vis-à-vis des élus, des associations ou même des salariés.

### La main mise sur le marché de l'art

Le marché de l'art est un marché international et opaque boosté par la demande de milliardaires, Chinois, Russes, Américains ou du Golfe où les biens s'échangent à des prix astronomiques, difficilement accessibles pour des musées. Sur ce marché interviennent des acteurs qui sont à la fois

acheteurs ou vendeurs ou même intermédiaires, L'exemple de François Pinault est éloquent: «la Pinault Collection» propose 3000 œuvres, qui seront exposées et ou vendues. François Pinault, par ailleurs, est collectionneur,

mécène mais aussi actionnaire de la maison d'enchères Christie's, intermédiaire reconnu dans les ventes de prestige. On pourrait s'interroger sur la formation des prix.

La présence de riches mécènes n'est pas sans influence sur la politique des grands musées. Un fois les fonds versés, les sociétés mécènes ont leur mot à dire sur la politique culturelle menée par les musées. Elles veulent être des partenaires associées au projet artistique. Les marques pour être visibles ont besoin qu'on parle d'elles. La publicité est trop banale, elles doivent trouver d'autres façons de communiquer. Les manifestations artistiques sont leur cible. Elles cherchent les expositions, les restaurations spectaculaires, les lieux prestigieux, Opéra Garnier, Palais de Versailles, le Louvre, le centre Pompidou, Orsay. Ces musées sont prêts à offrir contre des ressources dont elles ont désespérément besoin quelques contreparties désormais légales jusqu'à 25% des fonds apportés, comme la privatisation des espaces pour des soirées, accès gratuits aux salariés, la nomination d'une salle, ou pourquoi pas organiser son mariage à Versailles dans le cas de Carlos Ghosn ex PDG de Renault. Que dire, quand on plante de la vigne à Versailles où il n'y en a jamais eu, pour promouvoir une cuvée de prestige *Marie Antoinette* avec l'aide de propriétaires de cru bordelais.

Le mécénat nourrit alors une forme d'élitisme propre à mettre en valeur des marques prestigieuses, concentré sur des établissements prestigieux, une politique culturelle pour riches qui abandonne les territoires et creuse les inégalités sociales. Des pans entiers du patrimoine local sont laissés à l'abandon et ce n'est pas un loto du patrimoine qui peut permettre d'inverser la tendance. Les bons sentiments n'ont jamais remplacé une politique raisonnée et de long terme. On s'éloigne d'une politique culturelle rendant l'accès à l'art ouvert à tous.



## S'il s'agit d'une guerre

Guerre de l'eau. Guerre pour l'eau. Pour un bien commun incontestable et qui aujourd'hui devient le symbole, le magnifique symbole du bien commun. Pour cette cause, se rassemblent des citoyens, des organisations, des mouvements, des convictions, tout simplement qui



comprennent que au delà de l'accaparement de l'eau pour des biens privés, pour des profits, se joue la question de ce qui guide une société. Société, devrait résonner comme biens et droits pour tout le monde, priorité aux services à la personne, urgence pour l'éducation, la santé et la culture... La question de l'eau comme bien commun concentre tous ces enjeux.

Les résistances prennent les chemins de l'actualité, en tout temps, tout lieu. Rien n'est écrit dans les manuels, s'il en est, de l'émancipation des peuples. Aujourd'hui, la réalité de la question de l'agriculture, paysanne ou industrielle, interroge la nécessité de la résistance aux diktats de l'agro-industrie. «Ouvriers, paysans nous sommes, le grand parti des travailleurs, la terre n'appartient qu'aux hommes» il semble que sous des formes différentes, selon l'époque et le contexte politique, cet extrait de l'*Internationale* indiquait une certitude de base, comme un outil de la pensée révolutionnaire. La résistance, ce combat pour la défense de l'eau, contre sa privatisation est perçue par Macron comme une menace pour son autorité, sa légitimité et son programme. Une

seule réponse, la répression. La vraie, la physique, la guerrière, celle qui met en œuvre leurs plans d'attaque, d'encerclement, de tirs... Armes interdites, ils s'en foutent, Darmanin les protège, de bons petits soldats, qui se trompent de cible dès la première manœuvre et qui sont traités de cons par le chef de commandement médusé, mais, qui assurément, n'aura pas de mal pour trouver le sommeil.

Les chefs sont les premiers coupables, toujours, parce que ce sont eux les donneurs d'ordre. Eux, les grands chefs et lui, le suprême chef, le premier coupable. Coupable Macron. Coupable son valet haineux Darmanin. Pour les tirs, les armes, les dispositifs d'encerclement. Pour les interdictions d'intervention du SAMU alors que les urgences demandaient à intervenir pour assurer juste leur mission, sauver des vies. Coupables de mensonges et de manipulations à toutes les étapes. La LDH témoigne... Comment s'en débarrasser? «Islamogauchistes», une carte déjà bien utilisée, comme celle d'«éco-terroristes» contre les Soulèvements de la Terre et contre l'APIEEE. Darmanin adore!!! Alors, les prochaines organisations? Amnesty international? La Libre Pensée?

C'est pratique cet alibi. Court, raciste, pourri... Bientôt, le retour de l'étoile jaune?



**NO BASSARAN MAS!!! Défense de nos libertés!!!**

**APIEEE**: association deux-sévrienne de protection d'information et d'études de l'eau et de son environnement privée par l'État de sa subvention et mise à la porte de tous les groupes de travail sur l'eau pour sa participation à la manifestation anti-bassines du 29 octobre 2022.

Pour rappel, c'est sous le régime de Vichy que la **Ligue des Droits de l'Homme**, LDH, fut pour la première et seule fois interdite par un gouvernement. Dans les pas de Pétain, Macron poursuit sa gouvernance autoritaire. Il doit bien rester un képi de maréchal dans les placards des armées.

*Signature ??????*

## De la démocratie communale

### Les origines de la commune

Le 14 décembre 1789, la Constituante vote une loi créant les municipalités ou communes, désignées comme la plus petite division administrative en France. Elles sont alors 44000.

Qu'en était-il avant? Historiquement, la commune est l'héritière de la paroisse de l'Ancien Régime. Pour rappel, l'Ancien Régime, c'était un roi de droit divin au pouvoir absolu, exécutif, législatif et judiciaire. Ses sujets sont divisés en trois ordres.

Noblesse et Clergé représentant 2% de la population constituent les privilégiés, exonérés d'impôts royaux. Les nobles portent l'épée, jouissent du droit de chasse exclusif sur leurs terres et ne doivent pas exercer d'activité manuelle sous peine de déroger. Ils possèdent un quart du sol français dont ils sont maîtres et perçoivent des redevances multiples. Ils peuvent imposer des corvées aux paysans. Le Clergé possède 10% des terres les plus riches et perçoit la dîme. Tandis que les membres du haut clergé mènent le même train de vie que les nobles, le bas clergé vit misérablement, ne percevant de la dîme que la portion congrue, et assure les tâches qui incombent à son ordre, à savoir l'école, les hôpitaux et les registres d'état civil.

Le Tiers État comprend les paysans, les bourgeois et le petit peuple des villes, de conditions très variées, écrasés d'impôts et privés de l'essentiel du pouvoir politique.

### Vers un début de démocratie

La commune est née à Paris du besoin de se protéger de la contre-révolution lors des journées de juillet 1789. Elle se dote d'une garde nationale. Initiative reprise dans les provinces.

La nuit du 4 août 1789, l'abolition des privilèges signe la fin de l'Ancien Régime : les impôts de tous ordres sont remplacés par des contributions payables par tous. Ce sont les communes qui tiendront les registres d'état civil. Une nouvelle administration se met en place: la France est divisée en 83 départements, eux-mêmes divisés en districts puis en cantons. Chaque ville, bourg, paroisse se voit doté d'une municipalité dont les membres, ainsi que les juges de paix sont élus par des citoyens actifs (en 1884, au suffrage universel, masculin...).

Ainsi naît une uniformité administrative identique sur tout le territoire, en dehors de l'Eglise, au nom de l'égalité devant la loi.

### Vers les intercommunalités

Au fil des ans, les petites communes ont de plus en plus

de difficultés pour assumer leurs tâches multiples, en raison de leur faible budget.

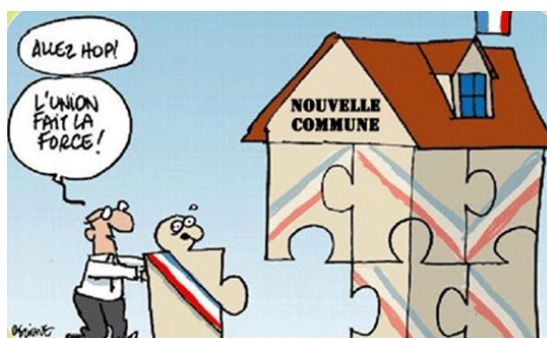
Des associations se mettent en place sous forme de SIVOM (Syndicats Intercommunaux à vocation multiple) ou intercommunalités regroupant des territoires de plus en plus grands. Le Pôle métropolitain Centre Atlantique regroupe 9 intercommunalités au sein de 2 régions et 3 départements.

### L'union fait-elle toujours la force?

Ainsi, Niort AGGLO comprend 40 communes et 121754 habitants. La gouvernance est assurée par un Conseil d'Agglo. Avec 1 président, 15 vice-présidents et 7 délégués du président, il est évident que les plus petites communes n'ont guère voix au chapitre. Cependant, elles bénéficient de la mutualisation des moyens et peuvent offrir à leurs administrés des services qu'elles ne pourraient assumer seules, tout en regrettant l'enchevêtrement des compétences. Ce sont les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui exercent les compétences sur ce territoire à la place des communes dans les domaines comme l'aménagement de l'espace, le développement économique ou encore la gestion des déchets.

La loi NOTRE rend obligatoire le rattachement des communes à un ensemble intercommunal. Ainsi, quel avenir pour la commune qui se trouve prise en tenaille entre le renforcement des structures intercommunales et la baisse des dotations financières de l'État? Qu'en est-il de la démocratie communale quand au sein du Conseil d'Agglo, Niort dispose de 35 sièges, Chauray 4, Aiffres 3, Échiré 2, toutes les autres communes devant se contenter d'1 siège? Qu'en est-il de la démocratie quand le président, le maire de Niort mène la danse? C'est lui qui fixe l'ordre du jour, met en œuvre les délibérations et décisions et décide des dépenses à engager. Les 15 vice-présidents et les 7 délégués travaillent sous sa surveillance et sa responsabilité. Sans préjuger de la personnalité du président actuel, on serait tenté de comparer cette interdépendance à celle du suzerain sur ses vassaux.

Cependant, un sondage révèle que les Français sont très attachés à leur commune, structure permettant des liens directs entre les électeurs et le maire. Faut-il parler au passé? L'extension des intercommunalités dans un contexte de l'agrandissement des régions aura-t-elle raison de cette proximité entre les citoyens et les élus que la Révolution avait mise en place?





## Billet d'humeur

### MONTÉE DE LA VIOLENCE D'EXTRÊME DROITE IDENTITAIRE ET CATHOLIQUE : QUE FAIT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ?

Le Maire de Lyon a récemment interpellé l'État devant son manque de réactivité face aux violences récurrentes de l'extrême droite, en effet il a fallu du temps pour finir par interdire le groupe Génération identitaire.

Le maire de Saint-Brévin dont la maison a été incendiée a dénoncé lui aussi l'abandon du gouvernement et de la gendarmerie face aux menaces dont il était victime.

Oui Mr Darmanin est plus prompt à dénoncer les violences qualifiées de «terroristes» de «l'ultra gauche, des écoterroristes» de celles des groupes d'extrême droite identitaires et intégristes catholiques.



menaces très violentes du groupe Les Remparts et de catholiques ultras. Ils ont ensuite attaqué une manifestation protestant contre cette annulation.

Mais cette violence d'extrême droite se retrouve un peu partout dans le pays.

Un concert du chanteur Bilal Hassani annulé après des



Et pourtant c'est cette violence que l'on peut qualifier de terroriste et qui va très loin, jusqu'à la mort (cf. le meurtre du rugbyman argentin Aramburu par Loik le Priol).

Cette problématique est particulièrement importante à Lyon: attaques contre des bars, des librairies, des manifestations... (cf. communiqué ci-dessous).

Le 11 mars, la police a arrêté une cinquantaine de militants dans le quartier de la Croix Rousse car ils allaient agresser des militants d'extrême gauche.

Un concert de DJ et rappeurs prévu sur les toits de la basilique de Fourvières le 27 avril annulé suite à des



menaces d'un collectif «Lorraine Catholique» et de Civitas, parce que prévu dans une église pourtant désacralisée depuis plus de 500 ans! À Carnac c'est un concert de Kali Malone qui a dû être annulé à cause des militants de Civitas.

À Annecy, arrestations suite à des violences contre des supporters marocains lors d'un match de foot

Une professeure de philo harcelée violemment en ligne parce qu'ayant prévu une sortie pédagogique auprès d'une association d'aide aux migrants à Calais.

La librairie de la Libre Pensée taguée, ses militants harcelés après des actions judiciaires gagnées pour le respect de la loi de 1905...

Alors oui, il faut interpellier Mr Darmanin pour exiger qu'il agisse contre cette violence de plus en plus croissante: dissolution de ces groupuscules violents, fermetures de leurs locaux, interpellations, arrestations dès qu'ils commettent des actes délictueux contraires à la loi à commencer par les propos de haine raciste jusqu'aux agressions physiques.



## Billet d'humeur

**Communiqué du collectif Fermons les Locaux Fascistes de Lyon à la suite des attaques d'extrême droite contre la manifestation contre les violences sexistes et sexuelles du 26 novembre.**

Le 26 novembre dernier, le Collectif Droits des femmes 69 organisait à Lyon une manifestation contre les violences sexistes et sexuelles, réunissant près de 8000 personnes. Peu après le départ de la marche, des militantes du groupe d'extrême-droite Némésis se disant «féministes» ont été repérées et sorties par le service d'ordre de la manifestation: comme à Paris, elles prenaient des images et vidéos de la manifestation pour leurs réseaux sociaux (où elles manipulent la cause féministe au service de leur racisme et de leur islamophobie).

Plus tard, sur les quais de Saône, un groupe d'une trentaine de fascistes ont fait une deuxième incursion dans la manifestation, brandissant des pancartes racistes, xénophobes et islamophobes [1]. Parmi ces personnes, des membres (ou ancien·ne·s membres) de groupuscules identitaires comme Némésis, Génération identitaire, la Cocarde, Valence Patriote, les Jeunes avec Zemmour... Il·elle·s ont attaqué avec des matraques télescopiques, béquilles et bombes lacrymogènes, les manifestant·e·s et le service d'ordre de la manifestation qui arrivait pour protéger la manifestation. En partant, l'un d'eux·elles a effectué un salut nazi. La police n'est pas intervenue sur l'attaque.

Les attaques fascistes se multiplient à Lyon: les locaux des «Remparts Lyon», à savoir le bar la Traboule (ex-siège de l'organisation Génération identitaire, dissoute pour

violence et incitation à la haine) et la salle de boxe l'Agogé, leur permettent d'organiser leurs actions haineuses et de s'entraîner au combat. Il·elle·s en partent groupé·e·s et armé·e·s, pour mener des attaques et agressions comme l'incursion armée de ce 26 novembre. On peut aussi citer, le 21 octobre dernier, la manifestation violente suite au meurtre de Lola: environ 200 fascistes ont défilé en criant des slogans racistes et xénophobes, des appels au meurtre [2]), en marge d'une soirée anniversaire à la Traboule.

Cette soirée célébrait 10 ans de militantisme identitaire: dissoudre une organisation ne suffit pas tant que des locaux leur permettent de s'organiser!

Nous, organisations membres du collectif Fermons les locaux fascistes, exigeons donc la fermeture des locaux fascistes la

Traboule et l'Agogé, en plus de la dissolution des groupuscules fascistes comme les Remparts Lyon.

Des élu·e·s locaux·ales et député·e·s ont pris position via des communiqués et des courriers adressés notamment au ministre de l'Intérieur ou au président de la République [3], mais sur le terrain, dans nos rues, rien ne change.

Nous demandons aux pouvoirs publics d'agir: cette attaque contre une de nos manifestations doit être la dernière!

À Lyon le 2 décembre 2022,

Alternatiba, CNT 69, ENSEMBLE!, FSU 69, Jeune Garde, LFI 69, NPA 69, PCF 69, PG 69, Solidaires 69, UCL Lyon: organisations membres du collectif Fermons les locaux fascistes.

*Marie-Christine Luparello*





## Antisémitisme, islamogauchisme, droits de l'Homme...

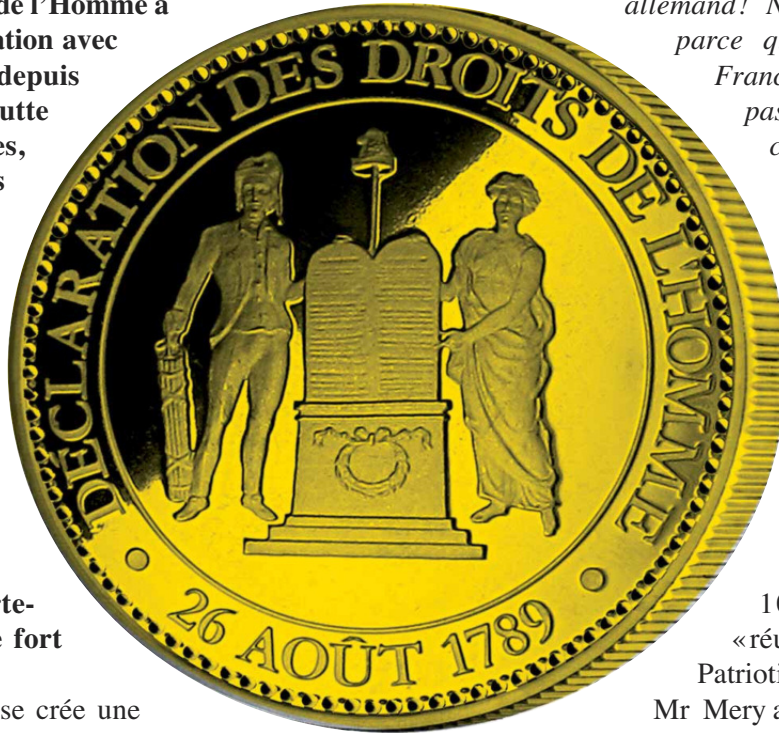
«La Ligue des Droits de l'Homme a été créée en 1898 en relation avec l'affaire Dreyfus mais depuis plus de 100 ans, elle lutte contre tous les racismes, les injustices, les droits humains.»

On a tendance à oublier à quel point l'antisémitisme était virulent à la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle, antisémitisme qui explique l'affaire Dreyfus.

**Les archives départementales sont là encore fort intéressantes**

Par exemple en 1898 se crée une «Ligue antisémitique des Deux Sèvres» pour lutter contre les progrès des grands magasins juifs, défendre les intérêts des petits commerçants et se proposer d'inviter le public à ne rien acheter chez les commerçants juifs. No comment!

Virulence surtout des catholiques: ainsi dans le journal *la Croix des Deux Sèvres* du 17 décembre 1896: «la question antisémitique n'est pas une question religieuse dans aucun pays et à aucune époque elle n'a jamais été une question religieuse: c'est une question exclusivement nationale, économique et sociale. Ce n'est pas parce les juifs sont circoncis que nous les combattons, c'est parce que, en raison de leurs instincts rapaces, sans vergogne et sans honnêteté, ils sont un danger pour le pays. Français, ces gens-là? Oui à la manière des frères Rodschild dont l'un en effet est français mais l'autre anglais et le troisième



*allemand! Nous combattons les juifs parce que nous voulons que la France soit aux Français et non pas à ces cosmopolites au nez crochu qui viennent de partout et se font nationaliser chez nous pour mieux s'emparer de nos richesses nationales... la France aux Français, À bas les juifs, et aussi... À bas les judaïsants».*

Rapport de police du 19 novembre 1905 sur une réunion à Niort réunissant 1000 à 1200 personnes: «réunion privée par la Ligue Patriotique des Français, l'orateur Mr Mery a déclaré qu'il ne combattait pas le régime républicain mais ce qu'il reprochait au gouvernement actuel c'était sa compromission avec les juifs et les Francs-Maçons».



De nos jours vous remplacez Francs-Maçons par Ligue des Droits de l'Homme, juifs par immigrés, vous traitez d'islamo-gauchisme et vous avez la rhétorique de l'extrême droite rejointe par une partie de la droite et de la macronie.

Honte aux Darmanin, Borne et autres soi-disant laïques qui accusent la LDH de complaisance avec le terrorisme islamique.

Soutien inconditionnel à la LDH dont la Libre Pensée partage souvent les analyses!

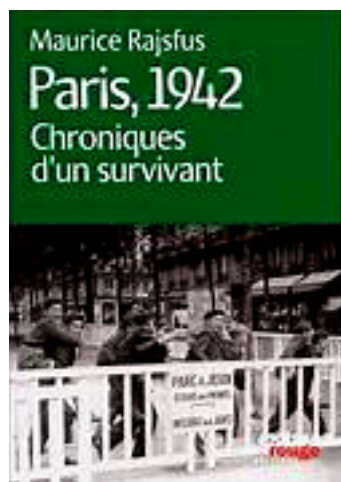
*Marie Christine Luparello*





## Notes de lecture

*Paris, 1942: Chroniques d'un survivant*, Maurice Rajsfus, éd. Moisson rouge, 2002.

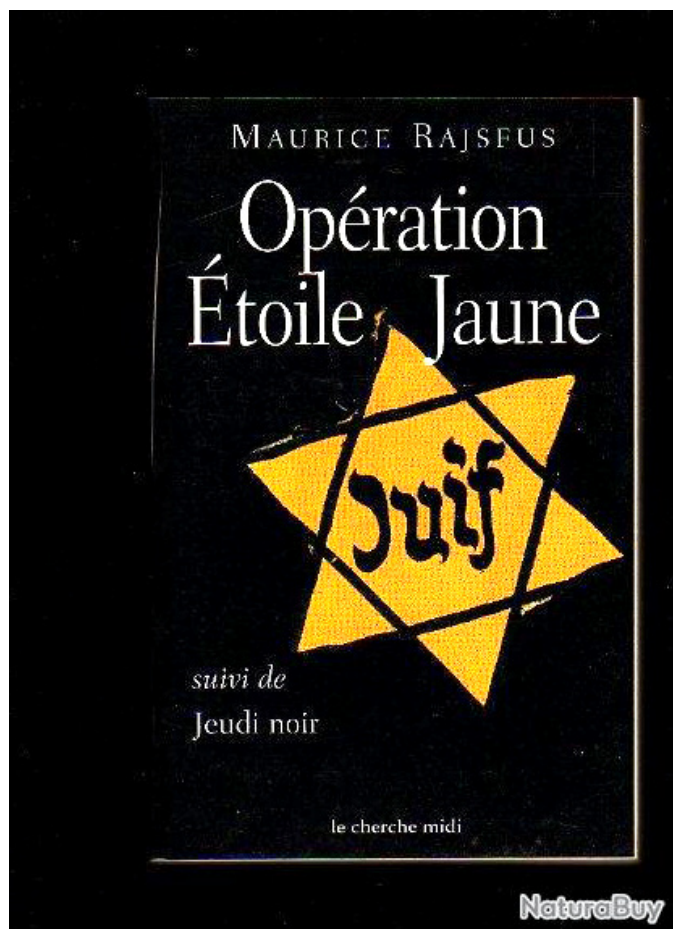


1942. Maurice Rajsfus à 14 ans. Ses parents, sa sœur de 16 ans et lui sont arrêtés lors de la rafle du « vel d'hiv » du 16 juillet 1942 par de zélés policiers parisiens. Relâchés lui et sa sœur, ils ne reverront jamais leurs parents qui seront déportés. Il raconte dans cet ouvrage les vexations volontaires imposées aux porteurs de l'étoile jaune, l'interdiction de posséder

un appareil de radio, du téléphone, l'obligation de monter le dernier wagon du métro réservé aux juifs, le couvre-feu, les lieux publics interdits: (parcs, restaurants, cinéma, magasins), les contrôles au faciès et la surveillance par des patrouilles de la police urbaine, le racisme, l'indifférence des français « aryens » toujours prompts à désigner « l'étranger » comme responsable de tous les maux. Il développe le quotidien du ravitaillement, la faim qui tenaille, le manque de tout, et les profiteurs qui se goinfrent avec le marché noir et la collaboration avec les nazis. Un récit prenant et éclairant pour ne pas perdre la mémoire de cette période peu glorieuse.

*Opérations étoile Jaune*, Maurice Rajsfus, éd. du détour, 2002.

En application de l'ordonnance nazie du 29 mai 1942, le port de l'étoile jaune est obligatoire pour les juifs à partir de 6 ans, en zone occupée, à compter du 7 juin 1942. Cet ouvrage, s'appuyant sur les archives de la préfecture de police et des renseignements généraux, démontre que la police française est totalement partie prenante et avec zèle, de la stigmatisation et de l'humiliation permanente des juifs de France. Elle participe à l'arrestation et à la déportation au moindre prétexte: étoile mal cousue ou peu visible ou « comportement arrogant ». Il y dénonce les pratiques criminelles consistant, sous couvert du respect de la loi, à imposer par la force une certaine conception de « l'ordre », partagée par l'ensemble des forces de police et de gendarmerie française. La majorité de ces acteurs ne seront jamais jugés après la libération et de Gaulle, donnera la fourragère rouge à la police parisienne pour fait de résistance, toujours au nom du maintien de l'ordre, le sien cette fois.



La même police réprimera avec violence le 17 octobre 1961 (200 morts?), sous l'autorité du préfet collabo Papon, la manifestation des algériens protestant pacifiquement contre le couvre-feu qui leur est imposé durant la guerre d'Algérie. Même haine raciste, même acharnement, la répression meurtrière la plus importante en Europe de l'ouest après la Seconde guerre mondiale.

Sous Darmanin, qui seront les prochains sur la liste? Sûrement les musulmans, les étrangers, les éco-terroristes, les syndicalistes? La question est posée et d'actualité. La répression autour de la lutte pour l'eau est une première réponse et l'intimidation des syndicalistes en Guadeloupe en est une autre.

Pour ceux qui sont intéressés par cette période de l'histoire de notre beau pays, le catalogue de la médiathèque de Niort a en réserve plusieurs ouvrages de M. Rajsfus dont: *La police de Vichy: Les forces de l'ordre françaises au service de la gestapo, 1940/1944* et *Drancy, un camp de concentration très ordinaire, 1941/1944*. Les titres sont suffisamment explicites pour vous donner une idée du contenu.

Michel Voyer

## Grenouilles processionnaires

En réaction à la situation de sécheresse exceptionnelle, dans les Pyrénées-Orientales, et à l'initiative d'un agriculteur catholique, Charles Puig, avec l'appui de plusieurs conseillers municipaux du Rassemblement national de Perpignan (Louis Aliot, maire), une procession rassemblant environ un millier de fidèles, a arpenté les rues, le 18 mars, jusqu'au fleuve la Têt, pour implorer Gaudéric, paysan, né vers 820, prétendument auteur de «miracles», dont les reliques, ont été transportées, pendant des siècles, jusqu'à la rivière pour faire tomber la pluie. Pratique abandonnée, depuis 150 ans ! Le 14 mars, l'archiprêtre de la cathédrale Saint Jean-Baptiste, déclarait que cette démarche étonnante n'avait «rien de folklorique» ! Quelques heures après cette procession, il est tombé, en trois heures, l'équivalent de trois mois de pluie d'un mois de mars !

Commentaire d'un lecteur mécréant du *Midi Libre*, (19 mars 23): «Moralité : toujours bien regarder les prévisions météo, avant de demander un miracle au Saint-Patron»...

Et la télé de relayer, sans rire, les initiatives de ce genre comme à Peralada (Catalogne), en Espagne. «S'il ne pleut pas, ici, on sort le Saint-Christ noir !» a commenté, très sérieusement, le curé de la ville, fin avril. «Personne ne sait exactement d'où vient cette tradition. Même le maire ne sait pas quand la procession a eu lieu pour la dernière fois ! Vu le manque de pluie, aujourd'hui, nous avons prié, nous n'avons rien à perdre». (Journal télévisé de 19h30 - FR3 du 28-04). Et ainsi de suite... Le 1<sup>er</sup> mai, a eu lieu une procession à Jaén, en Espagne, encore... Là, c'est le «Seigneur de la pluie», El Abuelo (grand-père, en espagnol), qu'on a ressorti dans les rues, pour une procession, organisée la dernière fois, le 8 mars 1949 !

Dans le même temps ou presque, pour le défilé de mode de Hugo Boss à Miami, en plein air, début mars, la pluie était au rendez-vous, et l'événement, avec le déluge, s'est transformé en naufrage, pour les mannequins, les «stars» présentes, les influenceurs invités, et la marque. La pluie, un jour de défilé, c'est la hantise, à tel point que chez Louis Vuitton, on a développé une technique très «sérieuse». La marque fait appel à un couple de chamans. Si, si ! Il s'agit du couple Scritori, qui vient du Brésil en jet privé, et qui, grâce à la force de l'esprit (et l'enlacement d'arbres), s'assure que la pluie ne tombera pas. Il aurait ainsi «sauvé» plusieurs shows Vuitton, au fil des ans, à Rio (en 2016), à

Kyoto (en 2017), et un dernier à Paris en 2018. 30000 € la prestation, «seulement», sans le coût du jet privé...

Réponse d'Adélaïde Scritori, la femme du couple, à la question de *Technikart*: «Depuis quand contrôlez-vous la pluie?» – «Seul Dieu contrôle la pluie et la nature toute entière. Nous avons pactisé avec lui, pour un accord réciproque au sujet de l'environnement». Et pour faire tomber la pluie dans un endroit et non dans un autre? «Toutes les divinités du temps météorologique, et du vent,

forment un cercle autour du lieu qui manque de pluie. Pour les lieux qui n'ont pas besoin de pluie, comme les réservoirs et les plantations, cela s'arrête, car l'excédent d'eau va aux endroits qui en ont besoin». (*Technikart* du 20 août 2018). Limpide, non ?

Que de beaux exemples d'exploitation de la crédulité humaine, pour ne pas dire de la stupidité, en utilisant le mysticisme, la superstition, voire la pensée magique... qui, à l'âge adulte, est appréhendée par la médecine comme un symptôme d'immaturité, et/ou de déséquilibre psychologique.

Et pourquoi, tant qu'on y est, ne pas essayer aussi la danse de la pluie, beaucoup plus ancienne encore, dont

des versions existaient dans beaucoup de cultures, de l'Ancienne Égypte, à certaines tribus amérindiennes, en passant par les Gaulois ?

Dix jours après Perpignan, une nouvelle procession s'est déroulée à Corneilhan, dans l'Hérault. Le 30 mars, les marcheurs ont rejoint à pied la chapelle Notre-Dames-Neiges, située au milieu des vignes entre Pailhès et Corneilhan. Le vin d'ici, est sans doute meilleur que «l'eau de là». (Citation de Pierre Dac, ou de Francis Blanche, selon... les sources). Cette fois-ci, le «miracle» ne s'est pas reproduit, la procession religieuse s'est terminée sous un ciel nuageux, mais pas pluvieux. (*20 Minutes-Occitanie* : 31/03/23).

Idem, le 7 mai, à Draguignan, pour une procession encore, en compagnie d'un des sept députés RN actuels (sur 8!), du Var. Et puis, parmi d'autres, sans doute, à Lagrasse, dans l'Aude, le 14 mai, nouvelle tentative qui a failli être annulée, à cause de... la pluie !

Avec tout ça, on ne marche évidemment pas sur l'eau, mais bien sur la tête !

No bassaran mas ! Encore, et toujours, à bas la calotte !



Tridache géant (ou bénitier), offert par la République de Venise, au roi François I<sup>er</sup>. (Eglise St Sulpice - Paris. Sculpture de Jean-Baptiste Pigalle (fin 18<sup>ème</sup>)).

Auteur de la photo anonyme.



## Prêt à sauter ?

Lors de la soirée festive organisée par la LP 79, le 21 avril, après le convivial et sympathique apéritif dînatoire, nous avons pu apprécier le concert des Gars (en duo, mais à 3 !), avec des titres de leur création, des chansons de Serge Reggiani, et quelques morceaux anti-militaristes, dont un de Maxime le Forestier, qu'il a écrit en 1971, pendant sa période barbue/chevelue, et rebelle. Bien avant qu'il ne se «spécialise» dans la reprise des chansons de Brassens. 171 au total !

En 1969, alors qu'il fait son service militaire dans les troupes aéroportées, au 13<sup>e</sup> Régiment de dragons parachutiste de Dieuze (Moselle), il se fait porter malade avant son premier saut. Son esprit indiscipliné et son

absence d'adaptation à l'esprit de corps de son régiment feront qu'il sera d'abord interné à l'infirmerie, avant que le régiment ne se débarrasse de lui. Cette «expérience» lui inspirera sa chanson *Parachutiste*, qui provoquera de vives polémiques, et sera interdite sur les radios. L'album où elle se trouve sera cependant vendu à plus d'un million d'exemplaires, et est devenu «culte». Ce titre sera chanté aussi par sa sœur Catherine Le Forestier, par Joan Baez, en 1973, et aussi par Juliette et François Morel, dans la compilation *La Maison bleue* en 2011.

52 ans après sa sortie, n'aurait-elle pas encore des accents d'actualité ?



Tu avais juste dix-huit ans  
 Quand on t'a mis un béret rouge  
 Quand on t'a dit: «Rentre dedans tout ce qui bouge»  
 C'est pas exprès que t'étais fasciste,  
 Parachutiste.  
 Alors, de combat en combat,  
 S'est formée ton intelligence  
 Tu sais qu'il n'y a ici-bas que deux engeances,  
 Les gens bien et les terroristes,  
 Parachutiste.  
 Puis on t'a donné des galons,  
 Héros de toutes les défaites,  
 Pour toutes les bonnes actions, que tu as faites,  
 Tu torturais en spécialiste,  
 Parachutiste.  
 Alors sont venus les honneurs,  
 Les décorations, les médailles,  
 Pour chaque balle au fond d'un cœur, pour chaque entaille,  
 Pour chaque croix noire sur ta liste,  
 Parachutiste.  
 Mais, malheureusement pour toi,

Bientôt se finira ta guerre,  
 Plus de tueries, plus de combats, que vas-tu faire ?  
 C'est fini le travail d'artiste,  
 Parachutiste.  
 C'est plus qu'un travail de nana,  
 De commander à ceux qui savent lire,  
 Surtout que t'as appris avec moi ce que veut dire,  
 Le mot «antimilitariste»,  
 Parachutiste.  
 T'as rien perdu de ton talent,  
 Tu rates pas une embuscade,  
 Mais comme on tire plus vraiment,  
 Tu trouves ça fade.  
 C'est peut-être pour ça que t'as les yeux tristes,  
 Parachutiste.  
 Mais si t'es vraiment trop gêné,  
 D'être payé à ne rien faire,  
 Tu peux toujours te recycler,  
 Chez tes petits frères.  
 Je crois qu'on engage dans la Police,  
 Parachutiste.

**Nos participations avec des organisations amies**

**Palestine**

Le 21 mai sur la place de la Brèche à Niort, nous avons commémoré avec l'association France Palestine et le collectif Palestine 79 les 75 ans de la *Nakba* (« la catastrophe » nom de la période entre 1947 et 1949 pendant laquelle les Palestiniens ont été chassés de leur terre): exposition, vente de produits palestiniens...

Le 1<sup>er</sup> mars avec ce collectif, nous avons participé à un rassemblement devant la Préfecture pour protester contre les agressions de l'armée et des colons israéliens contre les populations palestiniennes.



**Impulsions Femmes**

les 7, 8, 9 et 10 septembre participation au village associatif pendant le festival Impulsions Femmes au Patronage Laïque de Niort. Ce festival sur le thème « famille et patriarcat » verra se dérouler des spectacles, des conférences, des films...



La revue de la  
*Libre pensée 79*  
est trimestrielle, éditée par l'association  
**Libre Pensée 79 - Fédération Nationale**

Directrice de la publication  
**Paulette Luparello**  
p.lupa@hotmail.fr  
1393 route du Gué-Romain  
79510 Coulon

\*\*\*\*\*

N° CPPAP 0724 79450  
Imprimé par nos soins

\*\*\*\*\*

Le comité de rédaction, respectueux d'une totale liberté d'expression, précise que les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

**BULLETIN D'ABONNEMENT ET/OU D'ADHÉSION**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

e-mail : .....

Abonnement au Bulletin départemental de la Libre Pensée 79 :  
(4 numéros pour 1 an) : **12€** .....

Adhésion à la Libre Pensée : **60€** .....

Adhésion et abonnement au bulletin : **72€** .....

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la **Libre Pensée 79**  
et de les adresser à :

**LP 79**

Marie-Christine Luparello, 1 rue Louis-Arnaud 79410 Saint-Rémy